Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) no 702/2014 de la Commission déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Numéro de l'aide

SA.101263

État membre

France

Région

Titre (et/ou nom du bénéficiaire)

Dispositif d'abattement sur le bénéfice imposable réalisé par les jeunes agriculteurs

Base juridique

Article 73 B du Code général des impôts

Budget

Budget global: 150 000 000 EUR

Intensité

Durée

31.12.2020 - 31.12.2022

Objectifs

Aides à l'installation des jeunes agriculteurs et au développement pour le développement des petites exploitations (article 18)

Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale

150 000 000

Secteurs économiques

AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE

Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

78, rue de Varenne, 75349 PARIS 07 SP

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article Ic/LEGIARTI000037990758/

Autres informations

-